

Réunion du 7 avril 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

N° CP/2014/226 - **Autres équipements à vocation touristique - 2145**
Principe d'une délégation de service public relative à
l'exploitation commerciale du château du Haut-Koenigsbourg
(hors billetterie).

La commission permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et ses R.1411-1 et suivants,

Vu l'avis du comité technique paritaire, en date du 30 janvier 2014,

Vu l'avis de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire (commission de rattachement du château), en date du 3 février 2014,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics départementaux du Bas-Rhin, en date du 25 février 2014,

Vu le rapport établi en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales (joint en annexe n°1),

Au vu des débats en séance et après en avoir délibéré,

Après avoir entendu l'exposé du président,

- décide du principe de la délégation de service public relative à l'exploitation du château du Haut-Koenigsbourg (hors billetterie) à un tiers par le biais d'un convention de délégation de service public par voie principalement concessive, au sens des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

- autorise le président ou son représentant ayant reçu délégation, à engager et mettre en œuvre toute procédure et à prendre toute mesure, notamment de publicité, nécessaire à la réalisation de cette opération et à l'habiliter à engager librement toute discussion utile avec une ou des entreprises qui présenteront des offres,

- autorise le président ou son représentant ayant reçu délégation, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140407-85613-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 24/04/14